

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 13 novembre 2020**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue par visioconférence, le mardi 13 novembre 2020 à 8h30 et à laquelle étaient présents les conseillers : François Chalifour, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Marie Dubois et Doris Gagnon, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absent : Gilles Martin

Madame Denise Fournier, directrice générale, secrétaire-trésorière, est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement audio de la présente séance en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 8h38.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Denise Fournier fait la lecture de l'ordre du jour.

20-11-15

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du second projet de règlement 2020-06 visant à modifier le règlement de zonage 1991-2 afin de permettre l'usage d'habitation pour travailleurs saisonniers dans les zones agricoles « A » et dans la zone d'extraction « E »

ATTENDU QUE la Municipalité applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparait nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la Municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le processus de consultation publique s'est terminé le 4 novembre dernier sur le premier projet de règlement 2020-06 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de zonage ;

ATTENDU QUE l'usage d'habitation pour travailleurs saisonniers dans les zones agricoles « AD », qui était inclus dans le premier projet de règlement, a été exclus dans le second projet;

20-11-16

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE soit adopté le second projet de règlement numéro 2020-06, conformément aux dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉ

4. Dépôt des états financiers comparatifs

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal du Québec à l'effet que la directrice générale et secrétaire-trésorière a présenté et déposé au conseil les états comparatifs des revenus et dépenses 2019-2020 ;

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 13 novembre 2020**

20-11-17 **IL EST PROPOSÉ** par madame Doris Gagnon et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE PRENDRE ACTE des états comparatifs tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

5. Période de questions

6. Levée de l’assemblée

20-11-18 **IL EST PROPOSÉ** par madame Doris Gagnon et résolu à l’unanimité des membres présents que la séance soit levée à 8h44.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du code municipal

Louis-Georges Simard
Maire

Denise Fournier
Directrice générale, secrétaire-trésorière